

[panorapresse.ouest-france.fr](https://panorapresse.ouest-france.fr)

## Quatre ans de prison pour un professeur qui avait des relations sexuelles avec ses élèves

5-6 minutes



L'enseignant a été condamné à [Rouen](#) le 4 décembre 2025 à quatre ans de prison pour avoir entretenu des relations intimes avec trois de ses élèves mineures. | Dessin William Brodrick

Un enseignant a été condamné par le tribunal correctionnel de [Rouen](#) le 4 décembre 2025 pour avoir entretenu successivement des relations sexuelles avec trois de ses élèves mineures.

Guillaume Blavette se décrit devant les juges comme un homme « à la personnalité fragile avec une crainte maladive de la solitude ». Mû par un besoin viscéral de refonder une famille, « de construire un ménage durable » quand en 2019, il se sépare de sa femme. Il dit alors être tombé amoureux de [Clara](#)\*. La relation s'est étalée sur cinq ans. Ensuite, ce fut au tour d'Anne\* en 2024. Puis Jeanne\*, plus récemment.

### Rapports sexuels

Toutes étaient mineures au début des relations. Toutes étaient lycéennes. Guillaume Blavette était leur enseignant d'histoire-géographie. Une trentaine d'années d'écart les séparait. Avec chacune d'entre elles il a eu des rapports sexuels. À Anne et [Clara](#), il a parlé mariage. Elles côtoyaient ses trois enfants, quasiment du même âge. Toutes avaient un profil similaire. Des adolescentes isolées, au schéma familial compliqué. Guillaume Blavette les abreuvait de messages. Et de cadeaux aux connotations sexuelles.

La procédure judiciaire a débuté le 7 janvier 2025, après un signalement du rectorat au procureur de la République, concernant la relation entretenue entre l'enseignant au lycée des [Bruyères](#) à [Sotteville-lès-Rouen](#) et Anne, son élève. Prévenu, le père de l'adolescente portera plainte. Une seconde plainte sera déposée par [Clara](#). Mis en examen et placé sous contrôle judiciaire, Guillaume

Blavette ne respectera pas ses obligations judiciaires, entrant en contact avec Anne et entamant une nouvelle relation avec Jeanne, sa mère déposant plainte en septembre 2025. L'enseignant, suspendu de ses fonctions depuis septembre, sera alors placé en détention provisoire.

« J'ai perçu ces jeunes filles comme des adultes et non comme des adolescentes. »

Le 4 décembre, il comparait devant le tribunal correctionnel de [Rouen](#) pour atteinte sexuelle sur les trois adolescentes. Avec au cœur des débats, la notion d'emprise d'un professeur sur ses élèves, questionnant le consentement de ces dernières. « J'ai perçu ces jeunes filles comme des adultes et non comme des adolescentes sans prendre conscience de mes actes, reconnaît le prévenu, diagnostiqué bipolaire. Je n'avais pas conscience de l'emprise sur les victimes. »

« Il a un rapport au corps très fétichisé. J'ai vraiment été son objet sexuel. »

Deux d'entre elles ont accepté de témoigner à la barre, tentant de matérialiser cette relation d'emprise. Tout d'abord Anne. Elle raconte le « chantage affectif » de Guillaume Blavette lorsqu'elle a voulu mettre un terme à leur relation. « Il me disait : je vais mourir sans toi. [...] Il y avait des épisodes de crise de sa part. Il entrait dans une colère noire. Ça me terrifiait. Ça me rappelait des épisodes de mon enfance que je n'avais pas envie de revivre. »

[Clara](#) ensuite. Qui considérait l'enseignant « comme un père idéal lors de ma terminale ». « C'est quelqu'un qui ritualise énormément, poursuit-elle. Il a un rapport au corps très fétichisé. J'ai vraiment été son objet sexuel. Mes crises d'angoisse ont commencé pendant la relation. Je n'avais plus l'estime de moi-même. Je donnais tout pour lui, par peur de décevoir. »

« Le consentement n'existe pas, on est sur de la contrainte, prend le relais Me Cécile Madeline, l'avocate de [Clara](#). L'emprise est claire, c'est lui qui impose la relation amoureuse. [...] Il a abîmé le sanctuaire de l'école et il a abîmé définitivement ses élèves » « C'est lui qui devait dire non, ce n'est pas ce qu'il a fait », la rejoint la procureure de la République Aude Helbert, estimant que l'enseignant a « agi comme un prédateur ».

« J'ai été emporté par une passion »

Insistant sur « l'imaturité », de Guillaume Blavette, Me Etienne Noël, son avocat, dénonce une « procédure réalisée dans l'urgence », n'ayant pas permis des expertises psychologiques détaillées, notamment vis-à-vis de son client.

Le tribunal va condamner l'enseignant à quatre ans de prison dont un assorti d'un sursis probatoire de deux ans, avec maintien de dépôt. Guillaume Blavette a l'interdiction définitive d'exercer une activité professionnelle ou bénévole\*\* avec des mineurs. Avant le délibéré, l'enseignant avait lâché ses derniers mots de défense. « J'ai été emporté par une passion. »

\* Les prénoms ont été modifiés

\*\* Guillaume Blavette est par ailleurs militant associatif de la cause environnementale dans la métropole de [Rouen](#) et membre du Haut comité pour la transparence, l'information et la sécurité nucléaire.